Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_331-DE

DC_2025_331

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

**Secrétaire de séance :** Madame LEMERCIER Alexandra

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 77<br>Présents : 49<br>Votants (dont 11 pouvoirs) : 60 | L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 12/12/2025 |

**Etaient présents :**
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Christian HAMELOT - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Pascal BARBRON - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Constance MOUCHOTTE - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Fabienne BELLOIR,Aude de LA VERGNE donne pouvoir à Hubert DESBLES,Magali BUDOR donne pouvoir à Bernard RENOU,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Gilbert GERARD,Amand LETORT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX,Anne BRIDEL donne pouvoir à Constance MOUCHOTTE,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Nicolas MIJOULE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Nicolas KERDRAON donne pouvoir à Erwann ROUGIER,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Paul LAPAUSE

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE,Elisabeth DELAHAYE,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Michel ERRARD,Ludovic LE SQUER,Joseph JEULAND,Christian STEPHAN,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Pauline SEGRETAIN,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Marie-Cécile TARRIOL

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_331-DE

DC_2025_331

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

## - Fichier de la demande locative sociale : convention de partenariat entre Vitré Communauté et le Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la délibération n° 2023_156 du Conseil d'Agglomération du 6 juillet 2023 approuvant la convention de partenariat avec le CREHA Ouest en qualité de membre-adhérent pour la période 2023-2025 ;
Vu la délibération n° 2024_019 du Conseil d'agglomération du 8 février 2024 arrêtant le Programme Local de l'Habitat n°3 (2024-2029), notamment son orientation n°4 visant à garantir une gouvernance et des moyens à hauteur des enjeux, et son action n°12 sur la mise en place d'un observatoire de l'habitat, des marchés immobiliers et du logement social ;
Vu l'avis favorable de la Commission Habitat en date du 25 novembre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 28 novembre 2025 ;

Considérant la position de Vitré Communauté en tant que « cheffe de file » de la politique de gestion et de régulation des attributions de logements sociaux ;

Considérant les travaux en cours sur les outils de mise en œuvre de la politique de gestion et de régulation des attributions des logements locatifs sociaux :
- le document-cadre des orientations, qui présente la synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire puis qui présente les 4 orientations retenues ;
- la convention Intercommunale des Attributions (CIA), qui présente les actions opérationnelles de la stratégie de Vitré Communauté et de ses partenaires en termes de politique de peuplement et d'attribution du parc locatif social ;
- le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social, qui structure l'organisation et l'implication des communes dans l'accueil et l'information des demandeurs mais également dans l'enregistrement des demandes ;

Considérant le besoin de Vitré Communauté de poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire annuel du logement social, qui présente un bilan quantitatif et qualitatif sur les demandeurs enregistrés, les attributions réalisées et le suivi du parc de logement, pour lequel l'accès à des outils d'observation de données relatives à l'habitat et au parc de logements est essentiel afin de mesurer l'impact de ses politiques publiques et de les ajuster autant que de besoin ;

Considérant le rôle de l'association "Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest" (CREHA Ouest) dans la gestion et l'animation des fichiers départementaux de la demande locative sociale, et dans le développement d'un outil d'observatoire augmenté sur des indicateurs essentiels à la mise en œuvre de la politique logement de ses adhérents ;

**Il vous est proposé :**
**- D'approuver le renouvellement du partenariat relatif au fichier de la demande locative sociale entre Vitré Communauté et l'association CREHA Ouest, en qualité de « membre-adhérent » pour la période 2026-2029 et suivant les conditions inscrites dans la convention figurant en annexe ;**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_331-DE

**DC_2025_331**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

**- De valider une participation annuelle à hauteur de 5 021 €, étant précisé que ce montant pourra évoluer en cours de période triennale en cas de modification du périmètre d'intervention ;**
**- D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 60**

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 60**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 19/12/2025
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par : Alexandra LEMERCIER
Date : 19/12/2025
Qualité : 12e vice-présidente : Alexandra Lemercier

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*